



**les  
socialistes**

PARTI SOCIALISTE GENEVOIS

**Programme de législature  
2009 – 2013**

**Parti socialiste genevois**

**Version approuvée par le Congrès du 21 février 2009**

<b>Une nouvelle donne pour le monde, un nouveau souffle pour Genève : Lutter, entreprendre, partager.</b>	<b>4</b>
<b>I. Quatre ans de combats socialistes</b>	<b>6</b>
<b>II. Répondre aux crises</b>	<b>7</b>
◆ Rétablir la justice fiscale	7
◆ Construire une économie et une société solidaires	9
◆ Renforcer et rénover le service public	10
◆ Défendre les droits des travailleurs et des travailleuses	11
◆ Développer le partenariat avec les associations et institutions	13
<b>III. Promouvoir l'égalité et le respect des différences</b>	<b>14</b>
◆ L'égalité homme - femme	14
◆ L'égalité homme - femme au sein de la famille	15
◆ L'égalité homme - femme dans le monde du travail	15
◆ L'égalité homme - femme au niveau politique	16
◆ Des droits pour les personnes homosexuelles	16
◆ L'égalité et l'intégration des personnes en situation de handicap	17
<b>IV. Exclure l'exclusion et renforcer le lien social</b>	<b>18</b>
◆ Promouvoir une véritable politique de la famille	18
◆ Accompagner les jeunes	18
◆ Assumer ensemble les conséquences du vieillissement de la population et développer une politique en faveur des aîné-e-s	19
◆ Garantir la dignité des personnes en situation de handicap	20
◆ Lutter contre la pauvreté	21
◆ Assurer le droit à la santé, humaniser les soins	21
◆ Santé mentale	22
◆ Développer la prévention et les dispositifs de soutien aux personnes souffrant d'addictions	23
<b>V. Respecter l'environnement, promouvoir la mixité sociale et des activités.</b>	<b>24</b>
◆ Changer de comportements	24
◆ S'engager pour un projet urbain	25
◆ Concrétiser le droit au logement	27
◆ Garantir la mobilité en renforçant les transports publics	28
◆ Économiser l'énergie	29
<b>VI. Assurer l'enseignement, libérer la création</b>	<b>31</b>
◆ L'enseignement	31
◆ Education et accueil préscolaires	31
◆ Ecole enfantine et primaire	32
◆ Activités parascolaires	32
◆ Cycle d'Orientation	33
◆ Formations post-obligatoires	33
◆ Enseignement supérieur (HES et Université)	34
◆ Soutenir la recherche et la formation	34
◆ Libérer la création, soutenir la culture	35
<b>VII. Rendre la justice, garantir la sécurité</b>	<b>37</b>
◆ Rendre justice à la Justice	37
◆ Garantir la sécurité	39
<b>VIII. S'ouvrir au monde, construire la région</b>	<b>40</b>
◆ S'ouvrir au monde par la solidarité internationale	40
◆ S'ouvrir à l'Europe	41
◆ Construire la région	42

<b>IX. Renforcer les droits démocratiques et fondamentaux</b>	<b>43</b>
◆ Garantir et développer les droits fondamentaux et sociaux	43
◆ Affirmer les droits politiques, concrétiser la démocratie, moderniser les institutions	43
◆ Promouvoir les droits et l'intégration des personnes de nationalité étrangère	44
◆ Défendre le droit d'asile, intégrer l'immigration	45

## **UNE NOUVELLE DONNE POUR LE MONDE, UN NOUVEAU SOUFFLE POUR GENEVE : LUTTER, ENTREPRENDRE, PARTAGER.**

Le système économique qui domine le monde, fondé sur la fuite en avant et sur la promesse d'un enrichissement égocentrique, a fait fausse route. Nous devons retrouver urgemment des notions de bien commun, de limites, d'égalité et d'humanité.

À Genève, nous sommes tout particulièrement concerné-e-s par cette évolution.

La spectaculaire crise financière de l'automne passé a ainsi rappelé aux yeux de chacun-e la nécessité d'une riposte, d'une régulation, d'une démocratie étendue aux enjeux économiques et sociaux. D'un Etat en mesure de comprendre, de fonctionner, d'agir, de donner garanties, protection et réponses. Formidable démenti aux irresponsables du moins d'Etat et de l'individualisme forcené, prônés à satiété ces 20 dernières années.

Les Socialistes luttent pour l'intérêt commun et la possibilité pour chacun-e de participer à l'orientation des choix collectifs. Pour des salaires décents, une économie diversifiée, forte, un système bancaire au service des projets des femmes et des hommes de l'économie réelle. Pour une sécurité sociale fondée sur la solidarité et la responsabilité, qui ne laisse personne au bord du chemin. Le rôle des Socialistes est de relever ces défis et de proposer des solutions réalistes, équitables, efficaces. Mais que de luttes, que de combats pour parfois des progrès millimétriques !

### **Lever les obstacles au bien commun.**

C'est que nous avons affaire à d'autres forces. À Genève comme à Berne, une droite populiste le dispute à une droite molle, hypnotisée par le pouvoir financier, peureuse, confite dans son rôle d'observatrice. Une position très proche, finalement, de celle de l'ex-président Bush, parti sous les huées en laissant son pays dans un état déliquescence.

Ainsi les Socialistes se trouvent très souvent freiné-e-s par les objections de leurs adversaires qui ne veulent pas mettre la vitesse supérieure et pensent que les problèmes vont bien se régler tout seuls un jour. On prie, on ferme les yeux, cela s'appelle la pensée magique. Très souvent aussi il s'agit simplement d'intérêts particuliers, avant tout de celles et ceux qui sont déjà bien situés. Auxquels le statu quo profite, alors pourquoi en changer ? La solidarité n'est pas leur souci, la créativité et le soutien aux créateurs et aux engagements positifs non plus d'ailleurs.

### **L'économie est au cœur de notre projet :**

- répartition des revenus;
- prise de risque, prise de décision;
- place des syndicats;
- généralisation des conventions collectives;
- promotion des savoir-faire locaux, de biens et de services durables;
- priorité à l'économie réelle sur l'économie spéculative;
- maîtrise des évolutions dans la région;
- emploi et formation;
- cadrage de la mondialisation, lutte contre le dumping écologique et social;
- vérité des prix;
- commerce équitable;
- économie sociale et solidaire...

Bref, une économie au service de nous les Humains, de tous les humains, de toutes celles et de tous ceux qui vivent aujourd'hui sur cette Planète. Et de celles et ceux qui leur succéderont. Et non pas au service de forces anonymes, de prédateurs qui avant de se mettre en faillite et de mettre en faillite des milliers de salarié-e-s se coupent d'abord la plus grosse tranche du gâteau.

### **La preuve par l'acte :**

- Là où les Socialistes avec leurs partenaires de l'Alternative sont en position de force, ce qui est heureusement le cas dans plusieurs municipalités genevoises, une autre dynamique se fait jour.
- Les Socialistes montrent par l'acte ce qu'on peut faire : ils et elles favorisent l'emploi et l'entreprise durable.
- Les Socialistes insistent sur l'éthique en affaires.
- Les Socialistes développent les prestations sociales et réduisent les inégalités y compris dans la fonction publique.
- Les Socialistes se battent pour la création et l'accès à la culture, aux soins, à la formation sans discriminations.
- Les Socialistes se battent pour un environnement propre, diversifié, sûr et viable pour les générations à venir.
- Les Socialistes réduisent la dette et les déficits.
- Les Socialistes soutiennent la cohabitation et l'interaction entre les générations, les cultures, les situations socioculturelles différentes.
- Les Socialistes font concrètement participer les habitant-e-s à la prise de décisions
- Les Socialistes favorisent l'ouverture au monde et la solidarité au-delà de nos frontières, les Droits humains et le Développement durable, car nous sommes tous et toutes sur la même Planète et n'en avons qu'une !

**Pour qu'un vent nouveau souffle sur Genève et fasse justice à vos demandes, pensez à vous, votez pour les Socialistes !**

*René Longet, président*

## I. QUATRE ANS DE COMBATS SOCIALISTES

Pendant quatre ans, les Socialistes, fer de lance de la gauche au Parlement cantonal, ont constamment défendu et soutenu, face à une majorité bourgeoise et populiste :

- un renforcement du soutien des collectivités publiques aux personnes, aux familles et aux groupes sociaux les plus fragiles et les plus précarisés ;
- une véritable politique du logement, concrétisant le droit de chacun-e à se loger dans les meilleures conditions possibles ;
- une politique de la santé fondée sur l'accès de toutes et tous aux soins, sur la prévention et sur une prise en charge non hospitalière ;
- une école qui intègre, forme et éveille en maintenant une égalité des chances;
- une justice fiscale et pour que le canton et les communes disposent des moyens financiers nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches;
- une véritable politique culturelle, concertée entre le canton, la Ville et les autres communes;
- une préservation de l'environnement et une amélioration de la qualité de vie;
- un dialogue constant avec le personnel ayant permis, sans heurt, une stabilité appréciée durant les phases du changement du statut de la fonction publique;
- un soutien et une reconnaissance des rôles du monde associatif, qu'il soit subventionné ou non.

## II. REPONDRE AUX CRISES

La crise financière actuelle risque de dégénérer en grave crise économique et sociale en Suisse et ailleurs dans le monde.

Comme toujours, c'est la population et plus particulièrement les catégories de la population déjà les plus fragiles, qui vont subir les conséquences dommageables des actions spéculatives des acteurs économiques, entraînant pour elles une précarité encore plus grande. Le fossé entre riches et pauvres risque donc de s'accentuer encore davantage.

Le pouvoir politique et les collectivités publiques doivent ainsi jouer un rôle fondamental et faire preuve de responsabilité pour tenter de remédier aux graves conséquences des effets d'une économie laissée à elle-même et largement irresponsable.

Le pouvoir politique doit veiller à l'application des lois et des règles existantes pour permettre à chacun-e de vivre dans la dignité et doit au besoin prendre toutes les mesures législatives adaptées aux situations de crises. Quant aux collectivités publiques, elles doivent garantir le maintien de l'égalité et de la justice sociale existantes et le respect des droits de leurs citoyen-ne-s.

### ◆ Rétablir la justice fiscale

Pour assumer les tâches qui leur sont confiées par le peuple, les collectivités publiques ont besoin de ressources financières, suffisantes et stables, qui ne peuvent leur être données que par l'impôt. Il n'y a pas de service public possible, ni

Une réflexion sur une nouvelle économie sociale et responsable doit conduire à de nouvelles règles éthiques de bonne gouvernance, prenant en compte, d'une part, la pérennité des entreprises fragilisées et, d'autre part, le respect des droits fondamentaux des travailleurs et des travailleuses, ainsi que la garantie du maintien de leur emploi.

Un encouragement fort en faveur des entreprises réinvestissant leurs bénéfices nets dans la création de nouveaux emplois doit être mis en place. Les mesures existantes doivent être renforcées et développées.

Plusieurs grandes entreprises licencient quels que soient leurs bénéfices dont seuls les actionnaires profitent. Les entreprises distribuant leurs bénéfices aux actionnaires sans réinvestissement devraient être pénalisées par une contribution de solidarité, les amenant à réfléchir sur la bonne gouvernance et leur responsabilité sociale face aux personnes qu'elles emploient.

Des mesures fiscalement dissuasives doivent aider à renverser la tendance au profit « à tout prix », base de nombreux licenciements, sous prétexte d'économies face à la crise. Ces mesures doivent être suffisamment incitatives pour que les entreprises concernées préfèrent changer leur politique économique.

d'amélioration du service à la population, sans une fiscalité juste qui tienne compte des revenus et de la fortune de chacun-e.

Obtenir ces ressources grâce à une fiscalité juste est une condition pour que

les contribuables comprennent et acceptent la nécessité et la légitimité de l'impôt, ainsi que celles de la dette publique.

Pour les Socialistes, le principe qui doit déterminer l'organisation de la fiscalité, est simple : « un revenu, un-e contribuable, un impôt ».

Poser la question de la fiscalité, c'est poser celle des compétences publiques et de leur répartition, notamment entre le canton et les communes. Les Socialistes sont favorables à un taux d'imposition communal unique et souhaitent l'instauration d'une contribution de solidarité à verser par les communes les plus riches, qui se trouvent être aussi

celles qui assument le moins de tâches collectives.

Baisser les impôts et affaiblir la progressivité de l'imposition sur le revenu et la fortune reviennent à priver la collectivité publique des moyens qui lui sont nécessaires. En période de crise économique et sociale, une telle politique ne peut être envisagée qu'exceptionnellement pour soulager les catégories de la population les plus fragiles.

Il faut donc insérer dans le dispositif législatif une loi sur la péréquation financière intercommunale et sur l'instauration d'un taux d'imposition unique pour toutes les communes.

### **Engagements socialistes**

1. Instaurer un taux d'imposition communal unique et une contribution de solidarité intercommunale.
2. Veiller à l'application de la loi instaurant une péréquation intercommunale, tel que proposé par l'Association des communes genevoises (ACG) et le Conseil d'Etat.

### ◆ Construire une économie et une société solidaires

Le canton possède des compétences et des moyens relativement limités dans le domaine économique. Il importe donc qu'il les utilise pleinement et qu'il les développe.

L'action des Socialistes ne s'arrête pas aux frontières de la République: au niveau fédéral, européen et international, sont prises des décisions qui ont un impact direct sur l'économie locale. Présent-e-s en tant que force politique à tous ces niveaux, dans les parlements

locaux, régionaux, nationaux, dans les instances nationales et internationales, et organisés au plan international par l'Internationale Socialiste, les Socialistes pensent globalement et agissent localement, pour une économie solidaire et responsable, respectant des principes éthiques, sociaux et environnementaux forts.

Le réinvestissement des profits dans le développement de l'économie réelle de la région doit être encouragé.

### Engagements socialistes

3. Développer une politique économique fondée sur le savoir-faire local, la diversification des activités, le tissu des PME, les marchés émergents, les capacités de gestion, de création et de production et les principes éthiques et qualitatifs.
4. Soutenir en particulier les entreprises et secteurs économiques créateurs d'emplois, susceptibles d'absorber le chômage tout en développant des activités utiles à la collectivité.
5. Soutenir en particulier les entreprises et secteurs économiques luttant contre les effets polluants de leurs activités.
6. Soutenir la création d'établissements de crédit répondant à des critères éthiques.
7. Développer les mesures d'aide aux créateurs d'entreprises et d'aide à l'innovation.
8. Soutenir l'économie sociale et solidaire.
9. Promouvoir le développement d'une agriculture contractuelle et de proximité, en lien avec l'« Agenda 21 ».
10. Mener une véritable politique de relance économique, en investissant dans les infrastructures publiques, par exemple au niveau des logements sociaux, de l'entretien du patrimoine immobilier public, des transports publics, des espaces culturels, de la recherche et des infrastructures hospitalières.
11. Mener une politique volontariste pour le droit au travail, en favorisant la création et le partage des emplois.
12. Encourager les employeurs et les employeuses privé-e-s à offrir des places d'apprentissage.
13. Obtenir des collectivités publiques qu'elles donnent l'exemple en augmentant significativement le nombre de places d'apprentissage qu'elles offrent.
14. Garantir rigueur et transparence dans la politique d'implantation de nouvelles entreprises.
15. Favoriser les fonds et les placements éthiques et ceux effectués dans le domaine du développement durable.
16. Plafonner le salaire des patrons ou des administrateurs dont l'entreprise bénéficie d'une aide publique entre CHF 250'000 et 300'000. Les patrons pourront réclamer des suppléments à leurs conseils d'administration, mais sous la forme d'actions « restreintes », des titres dont ils ne bénéficieront qu'après avoir remboursé l'aide publique.

### ◆ Renforcer et rénover le service public

L'Etat est souvent dénigré, alors que sans lui, rien n'est possible, comme le rappelle la crise actuelle. L'Etat joue un rôle essentiel dans la société: il est le garant de l'équité et de l'égalité des chances. Pour répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain, il faut donner les moyens à l'Etat d'être responsable, ouvert sur l'avenir et ses citoyen-ne-s. La révision de la Constitution offre cette opportunité.

Le renforcement du service public, son amélioration et son adaptation aux besoins, sont une priorité de l'action des Socialistes. Le service public a pour fonction de fournir à l'ensemble de la population les prestations correspondant aux besoins essentiels et aux droits fondamentaux, tels que la justice, l'éducation, la santé, le logement, la sécurité sociale, les transports,

l'approvisionnement énergétique, l'éducation, la formation, la recherche, la sécurité, l'accès à la culture, l'accès à l'information.

Trois critères déterminent la forme et le contenu du service public : la qualité des prestations, la continuité de la fourniture des prestations et l'adaptation aux besoins de la population.

Trois principes généraux sont à faire valoir : l'égalité d'accès aux prestations, la démocratie - la création et le maintien de services publics doivent procéder de la volonté populaire et les services publics doivent être soumis au contrôle des institutions démocratiques - , ainsi que l'exemplarité du fonctionnement et des conditions de travail garanties au personnel.

### Engagements socialistes

17. Ancrer dans la Constitution le principe de la responsabilité de l'Etat et disposer d'un catalogue de ses missions.
18. Inscrire dans la Constitution une disposition sur les principes du service public et consacrer le principe de transparence de l'administration.
19. Instituer dans la Constitution un médiateur de l'Etat.
20. Prévoir un contrôle de la qualité et une évaluation des lois.
21. Veiller à ce que les réformes du service public ne soient entreprises que pour le rendre plus efficace et pour l'adapter aux besoins et attentes de la population. Ces réformes doivent être négociées avec les représentant-e-s du personnel.
22. Garantir que les conditions de travail, les droits sociaux et les conditions salariales des travailleurs et travailleuses de la fonction publique et des entreprises publiques ne soient pas péjorés.
23. Resserrer l'éventail des salaires, réduire la diversité des statuts et des catégories salariales, encourager la mobilité à l'intérieur de la fonction publique et maintenir les mécanismes de retraite flexible, notamment le PLEND.
24. Prévoir que les commissions et délégations officielles, ainsi que les conseils d'institutions appartenant au canton et aux communes, comprennent une représentation équitable des principales sensibilités politiques et/ou des partenaires sociaux, ainsi que, cas échéant, des salarié-e-s concerné-e-s et des usagères et usagers pour garantir un service public démocratique et participatif.

### ◆ Défendre les droits des travailleurs et des travailleuses

L'action syndicale doit être valorisée et les droits syndicaux garantis, en particulier la liberté d'affiliation syndicale et le droit de représentation des travailleurs et des travailleuses dans les entreprises par les syndicats.

Un mandat syndical doit être protégé au même titre qu'un mandat public. Les travailleurs et les travailleuses doivent être protégé-e-s contre toute mesure de rétorsion en cas de plainte contre leur employeur ou leur employeuse.

Les syndicats doivent être représentés dans tous les organismes consultatifs qui concernent les lieux, les conditions et les modalités de travail: chômage, assurance-accident, assurance-maladie, logement, transports, formation, sécurité, etc.

La politique de l'emploi doit intégrer le respect et l'extension des conventions collectives et des droits des travailleurs et des travailleuses. Les Socialistes ont activement soutenu ou même parfois personnellement participé à la lutte des employé-e-s de la construction, au plan national comme au plan local, lors de la dénonciation par le patronat de la convention nationale de la construction.

Une convention collective générale doit être conclue, portant sur les salaires, l'égalité salariale, la représentation syndicale, la formation continue et les congés-formation.

Le canton doit s'assurer du respect du droit du travail et des conventions

collectives par toutes les entreprises et en particulier par les nouvelles entreprises, par tous leurs mandataires et leurs sous-traitants, ainsi que par ceux des communes, des services et entreprises publiques, en développant en particulier les mesures d'accompagnement promises lors des bilatérales.

Le contrôle des conditions de travail doit être garanti dans tous les secteurs. L'Office Cantonal de l'Inspection et des Relations du Travail (OCIRT) doit être renforcé, ainsi que la collaboration avec les commissions paritaires. Les jugements et décisions de cet office doivent être rendus publics et les informateurs protégés. Les syndicats doivent disposer du droit de porter plainte auprès de l'OCIRT. Les règles d'application des jugements concernant les rapports de travail, notamment ceux rendus par les tribunaux des Prud'hommes, doivent être renforcées.

La convention collective dans la vente à Genève est un exemple unique de convention cantonale avec force obligatoire dans le commerce de détail, mis à part les CCT d'entreprises, même si elle doit encore être renforcée.

Toute extension éventuelle des horaires d'ouverture des magasins devrait se décider, à tout le moins, par la négociation et la concertation avec le personnel de la vente et particulièrement avec les femmes en raison du problème de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

## Engagements socialistes

25. Garantir et renforcer les droits des chômeurs et des chômeuses.
26. Soutenir les organisations syndicales dans leur combat pour améliorer la protection des travailleurs et des travailleuses.
27. Ne pas introduire de nouvelles coupes dans le personnel de l'Etat. Procéder à une évaluation des besoins de l'administration publique et doter les services où il y a des besoins avérés ou nouveaux, dans une vision globale du service public.
28. Plafonner les salaires de la direction des entreprises publiques autonomes en fonction de celui perçu par les membres du Conseil d'Etat.
29. Supprimer toute politique salariale basée sur les bonus dans les entreprises publiques autonomes et ne pas introduire de système analogue au sein de l'administration cantonale.
30. Renforcer le droit au travail et à l'emploi en le considérant comme un droit justiciable.
31. Instaurer un salaire minimum interprofessionnel, correspondant aux deux tiers du salaire médian (soit CHF 4'233 pour 2008) et un salaire minimum pour les apprenti-e-s et stagiaires, dont l'évolution doit être déterminée par une commission tripartite Etat-syndicats-patronat.
32. Limiter au maximum l'usage des heures supplémentaires.
33. Promouvoir l'éthique et la responsabilité sociale des entreprises et créer un label de qualité sociale des entreprises.
34. Encourager la formation certifiée des demandeurs et des demandeuses d'emploi, pour leur permettre de trouver ou de retrouver un emploi correspondant à leurs compétences et leurs souhaits.
35. Promouvoir la réduction du temps de travail au niveau de 32 heures hebdomadaires.
36. Encourager le Conseil fédéral à s'engager clairement par des mesures concrètes en faveur d'un renforcement des mesures d'accompagnement et contre le dumping.
37. Veiller attentivement à l'évolution de la situation et tout mettre en œuvre pour être capable d'agir en cas de dumping.
38. Favoriser au niveau cantonal la signature de conventions collectives (CCT) et leur extension en force obligatoire dans tous les secteurs.
39. Edicter des contrats type de travail (CTT) dans les professions à risque de dumping non-couvertes par une CCT.
40. Prendre des mesures visant à renforcer le contrôle du marché du travail, en suivant notamment les recommandations de la CEPP afin de pallier les insuffisances constatées en matière de surveillance du marché du travail (série de mesures visant à améliorer les contrôles effectués par les commissions paritaires pour mettre un frein aux abus).
41. Rendre annuellement au Grand Conseil un rapport sur la surveillance du marché du travail à Genève (nombre d'inspecteurs et volume des inspections effectuées, abus constatés, sanctions prononcées et suivi de ces dernières, effets de la libre circulation sur l'évolution des salaires, etc.).
42. Appliquer strictement et exclusivement le principe du lieu d'exécution pour tous les marchés publics et privés.

### ◆ Développer le partenariat avec les associations et institutions

Toute politique solidaire n'est pas forcément vouée à être mise en œuvre par l'administration publique ou par des services publics.

Les critères de l'économie privée (la rentabilité et le profit) sont souvent contradictoires par rapport à ceux de la politique sociale (la nécessité ou l'utilité des prestations, les besoins des usagers et usagers, le respect de leurs droits). À l'inverse, les critères et les modes de fonctionnement du tiers secteur (associations, fondations, entreprises sociales, etc.) se prêtent par nature mieux à un partenariat.

Ceci peut aussi prendre la forme d'une délégation de certaines tâches à des associations (ou des fondations de droit public ou privé), notamment lorsqu'il s'agit d'expérimenter des pratiques nouvelles et de répondre à des besoins émergents.

Une délégation doit cependant être réalisée dans le plus strict respect des droits des salarié-e-s, en fonction du principe « À travail égal, conditions de travail et de salaire égales » entre secteur public et tiers secteur. En outre, elle ne

doit pas être le moyen pour les collectivités publiques de se décharger de leurs obligations et de leurs missions sur des entités privées, ou de faire reposer le financement de projets d'utilité publique sur des fondations. Ceci fragiliserait à la fois le financement de ces projets et les fondations elles-mêmes.

La loi genevoise sur les indemnités et aides financières (LIAF) pose d'importants problèmes d'application. Pour les Socialistes, il ne saurait être question de transformer le tiers secteur en un « sous-secteur public ». Il est également exclu de le soumettre à un système de contrôle qui aurait pour effet de nier sa spécificité ou de l'empêcher de fonctionner démocratiquement et librement dans le cadre de sa mission.

Les Socialistes s'engagent en faveur d'un partenariat équilibré entre les collectivités publiques et les institutions, associations et fondations subventionnées, en proposant les modifications nécessaires de la LIAF. Les modalités de collaboration doivent être différenciées selon les champs d'activité, selon les partenaires et selon le volume des subventions.

### Engagements socialistes

43. Mettre en place un véritable partenariat équilibré entre collectivités publiques et institutions, associations et fondations subventionnées.
44. Apporter à la LIAF toutes les modifications nécessaires.
45. Organiser des assises cantonales sur le rôle des associations et le partenariat associatif.

### III. PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ET LE RESPECT DES DIFFÉRENCES

Notre société demeure profondément inégalitaire. D'importantes discriminations continuent d'exister entre les sexes, les origines, les générations, les classes, les groupes sociaux, les niveaux de formation, les préférences sexuelles, les modes de vie, etc. Ces inégalités excluent du plein exercice de leurs droits chacune de ces catégories.

Ces inégalités persistent, voire s'accroissent, dans certains domaines. En particulier en période de crise économique et sociale, les personnes et les groupes sociaux déjà fragilisés le deviennent encore plus et les réflexes les plus archaïques resurgissent avec force. Les Socialistes luttent depuis toujours contre les discriminations sous toutes les

formes: elles et ils s'engagent en faveur de l'égalité des droits et de l'égalité des chances. Un système éducatif performant, disposant des moyens humains et financiers nécessaires, reste la première des conditions à garantir pour parvenir à cet objectif.

Les institutions politiques, les administrations, les entreprises et les services publics doivent être exemplaires dans la lutte contre les inégalités et les discriminations.

L'égalité des droits doit y être imposée, en usant de tous les moyens à disposition, par exemple par une politique volontariste au niveau des ressources humaines, ainsi qu'au moment de l'attribution de marchés publics

#### ◆ L'égalité homme - femme

L'égalité homme-femme n'est toujours pas réalisée dans les faits, alors que la loi fédérale sur l'égalité fête son dixième anniversaire. Certes, des progrès ont été accomplis et certaines propositions socialistes acceptées. Mais des efforts importants doivent être poursuivis dans l'application des droits et dans la mise en œuvre de l'égalité, à travers des mesures concrètes. Une attention particulière doit être portée à la violence faite aux femmes, que ce soit au domicile, sur le lieu de travail ou dans la rue.

#### Engagements socialistes

46. Agir dans les espaces politiques, médiatiques et publicitaires pour rompre avec les rôles stéréotypés des femmes et des hommes.
47. Promouvoir activement une politique éducative ouverte aux problématiques de genre.
48. Encourager une représentation égalitaire des femmes et des hommes dans la littérature enfantine. Créer à cette fin un prix littéraire du DIP afin d'encourager ceci.
49. Former les citoyen-ne-s, les enseignant-e-s, les éducateurs & éducatrices, au décodage des images pour identifier le sexisme ou les possibles manipulations de l'information.
50. Améliorer l'efficacité de l'application de la loi contre les violences domestiques faites le plus souvent aux femmes.
51. Lutter contre les discriminations envers les travailleurs et les travailleuses du sexe, pour que toute personne à Genève accède à la justice et à la protection sociale.

### ◆ L'égalité homme - femme au sein de la famille

Il faut plus que jamais encourager le partage équitable des tâches domestiques et familiales entre femme et homme. Il est essentiel de changer les représentations qu'en donnent les institutions, les entreprises et les services publics. Il est urgent de promouvoir l'entrée et le maintien des femmes dans le monde du travail et de consolider la place des femmes dans ce dernier.

#### Engagements socialistes

52. Au niveau cantonal, créer un congé parental rémunéré dans le secteur public et parapublic et encourager le congé parental dans le secteur privé, grâce à des mesures incitatives. Sur le plan suisse, poursuivre les pressions sur la Confédération pour la création d'un congé parental.
53. Favoriser la conciliation de la vie professionnelle, familiale et privée au sein des collectivités publiques.
54. Apporter un soutien concret aux familles monoparentales.
55. Offrir une place de garde pour chaque enfant.
56. Instaurer des horaires scolaires et de prise en charge parascolaire compatibles avec les horaires de travail des parents.
57. Promouvoir la garde alternée en cas de séparation des parents.

### ◆ L'égalité homme - femme dans le monde du travail

Les Socialistes s'engagent à abolir les écarts salariaux, en resserrant les classifications des fonctions et des traitements et en appliquant rigoureusement le principe « À travail égal, salaire égal », dans une totale ouverture des fonctions de cadres et de direction aux femmes.

#### Engagements socialistes

58. Favoriser la promotion des femmes à des postes de cadres et de dirigeantes.
59. Inciter la création de postes de délégué-e-s à l'égalité au sein des entreprises et évaluer régulièrement les résultats obtenus.
60. Renforcer, par la mise en place systématique de procédures et de sanctions, la lutte contre le harcèlement sexuel et le mobbing sur les lieux de travail. Développer l'information sur ces mesures auprès des salarié-e-s.
61. Promouvoir, avec les syndicats, une diminution généralisée du temps de travail qui favorise l'égalité homme - femme, sans diminution des revenus.
62. Encourager le travail à temps partiel choisi, en particulier pour les hommes, afin de favoriser un partage égalitaire du travail professionnel et familial entre femme et homme.
63. Promouvoir le travail partagé, en particulier pour les cadres.
64. Veiller au caractère exemplaire de la gestion des ressources humaines des collectivités publiques, contre les inégalités et les discriminations de genre.
65. Promouvoir un label « Égalité » à décerner aux entreprises qui pourront s'en prévaloir lors de l'attribution de marchés publics où ce critère devra désormais figurer.

## ◆ L'égalité homme - femme au niveau politique

Les Socialistes entendent continuer leurs efforts pour favoriser par tous les moyens disponibles la participation et la représentation politiques des femmes.

### Engagements socialistes

- 66. Promouvoir la parité sur toutes les listes électorales.
- 67. Favoriser la conciliation entre vie familiale, professionnelle et politique, à travers une réflexion sur l'organisation du Grand Conseil et le système de milice.

## ◆ Des droits pour les personnes homosexuelles

Si le racisme est maintenant fermement condamné, l'homophobie latente perdure, que ce soit dans le monde du travail ou dans celui du droit, où de nombreuses inégalités subsistent.

Plus on respecte un mode de vie différent, plus on apprend à le (re)connaître et moins il y a d'actes d'intolérance et de haine. La priorité devrait donc clairement être affichée dans les domaines de l'éducation et de l'information. Cela permettrait de briser l'isolement dans lequel se trouvent des adolescent-e-s confronté-e-s à leur orientation sexuelle, de rompre avec les

stéréotypes stigmatisants liés à ce mode de vie et de diminuer les cas de discriminations à l'embauche et de mobbing sur le lieu de travail.

C'est d'ailleurs dans ce but que des associations ont élaboré, avec des entreprises suisses, une charte de bonne conduite stipulant le respect de la diversité pour l'employeur ou l'employeuse, mais surtout entre employé-e-s et collègues. Sa promotion et son adoption par le plus grand nombre d'acteurs et d'actrices économiques seraient un pas important pour la lutte contre l'homophobie.

### Engagements socialistes

- 68. Déposer une loi contre les violences et les discriminations homophobes.
- 69. Reconnaître le droit d'adopter et conférer la possibilité d'adopter des enfants pour les couples homosexuels.
- 70. Assurer l'égalité de l'accès au travail, dans le respect des droits des travailleurs et des travailleuses, indépendamment de leurs préférences sexuelles.
- 71. Assurer l'information et la sensibilisation au sein des écoles.
- 72. Promouvoir l'adoption au sein des entreprises de la « charte de la diversité en entreprise » stipulant le respect de la diversité par l'employeur ou l'employeuse et entre employé-e-s et collègues.
- 73. Garantir un soutien aux associations luttant dans ce domaine.

### ◆ L'égalité et l'intégration des personnes en situation de handicap

Il est inadmissible qu'en 2009, une personne en situation de handicap n'ait pas les mêmes facilités d'accès aux institutions, professions et bâtiments publics. Cette situation doit donc être changée rapidement. De même, pour le secteur privé, des mesures incitatives et d'accompagnement sont à mettre en œuvre.

#### Engagements socialistes

74. Mettre en place une véritable politique publique garantissant l'intégration et l'égalité.
75. S'assurer que les collectivités publiques permettent le libre choix et l'autonomie des personnes en situation de handicap, en leur offrant des logements adaptés et une assistance personnelle à domicile, ainsi qu'en garantissant le droit à des places en institutions pour celles qui en ont besoin.
76. Garantir l'égal accès aux emplois publics aux personnes en situation de handicap, au besoin par des mesures positives (à qualifications équivalentes, donner la priorité à la candidature d'une personne en situation de handicap).
77. Inciter le secteur privé à engager ou maintenir en emploi les personnes en situation de handicap.
78. Garantir l'intégration scolaire et professionnelle et offrir les mesures de soutien adéquates.
79. Rendre accessibles aux personnes en situation de handicap, les installations, prestations et locaux destinés au public.

## **IV. EXCLURE L'EXCLUSION ET RENFORCER LE LIEN SOCIAL**

Comme tous les cantons urbains, Genève doit faire face à une précarisation croissante de sa population. Les familles nombreuses et/ou monoparentales, les personnes pas ou peu qualifiées occupant des emplois dans des secteurs faiblement rémunérés, les jeunes sans formation ou sans expérience professionnelle, les personnes âgées à la limite des aides cantonales font partie des catégories de personnes les plus vulnérables face à la pauvreté.

De nombreux salarié-e-s travaillant dans les secteurs faiblement rémunérés n'arrivent plus à vivre de leur salaire. L'augmentation des charges, l'endettement, voire le surendettement, frappent de plus en plus de personnes.

Les aides sociales n'ont pas su s'adapter à l'évolution des besoins : leur accès est souvent difficile, les effets de seuil ne sont pas acceptables et certaines prestations sont insuffisantes pour vivre dans la dignité.

### **Engagement socialiste**

80. Augmenter l'ensemble des prestations sociales et prévoir leur indexation automatique et régulière au coût de la vie.

#### **◆ Promouvoir une véritable politique de la famille**

L'Etat doit tout mettre en œuvre, dans différents domaines, pour encourager les naissances, soutenir les parents et leur permettre de concilier vie professionnelle et familiale.

### **Engagements socialistes**

81. Instaurer un véritable congé parental, prenant en compte les besoins des enfants et des deux parents.

82. Garantir une place de garde pour chaque enfant, en structure d'accueil ou auprès de parents de jour agréés.

83. Apporter un soutien efficace aux familles monoparentales en garantissant le versement ininterrompu des pensions alimentaires, une aide à un logement rapide et une assistance sociale efficace.

84. Augmenter les allocations familiales pour toutes les familles.

85. Faire bénéficier les familles les plus fragiles de prestations complémentaires liées au revenu.

86. Garantir un logement à loyer abordable à toutes les familles.

#### **◆ Accompagner les jeunes**

De nombreux jeunes, sans formation et/ou expérience professionnelle, démarrent dans leur vie d'adulte sans ressources et souvent sans perspectives. L'Etat doit mettre sur pied des programmes et des prestations pour les aider à se forger un avenir et éviter leur précarisation.

## Engagements socialistes

87. Adapter les allocations d'études et d'apprentissage à la réalité et au coût de la vie.
88. Renforcer le Réseau d'enseignement prioritaire, notamment en favorisant la collaboration entre l'Etat et les communes en vue d'une véritable politique de la ville.
89. Inciter les entreprises et les collectivités publiques à accentuer leurs efforts en faveur de la formation, de la création de places d'apprentissage et de l'engagement de jeunes.
90. Promouvoir une véritable prise en charge des jeunes en rupture, avec des structures de réinsertion efficaces et une prise en charge individualisée.
91. Accorder la gratuité des TPG aux jeunes de moins de 18 ans.

### ◆ Assumer ensemble les conséquences du vieillissement de la population et développer une politique en faveur des aîné-e-s

Le vieillissement de la population est une donnée incontestable: à Genève, 15 % de la population est âgée de plus de 65 ans et la part de ces derniers dépassera les 20 % de la population en 2040. L'âge moyen de celles et ceux qui vivent à leur domicile s'est considérablement accru (85 % des plus de 80 ans sont dans ce cas). Parallèlement, l'âge de l'entrée en EMS a été repoussé et la durée du séjour dans ces institutions s'est considérablement réduite ; elle n'est plus aujourd'hui que de trois ans en moyenne.

Cette évolution a pour conséquence une augmentation des besoins de soutien à domicile, mais aussi des risques d'isolement social et une complexité croissante des soins et de l'accompagnement en EMS.

L'insuffisance des solutions

intermédiaires entre le domicile et l'EMS, comme par exemple les unités d'accueil temporaire (UAT) et les foyers de jour, a accentué les difficultés rencontrées dans la prise en charge à domicile ainsi que dans la prise en charge en EMS. Ceci d'autant plus que les proches aidant n'ont aucun statut.

L'action publique en faveur des personnes âgées doit reposer sur des objectifs politiques clairs, tels que le maintien de l'autonomie, du bien-être, de l'état de santé et des liens sociaux. Elle doit se fonder sur une stratégie globale, intégrant l'ensemble des problématiques et l'ensemble des acteurs. Le maître d'œuvre politique de cette action doit être un seul département, réunissant les deux domaines de la santé et de l'action sociale.

## Engagements socialistes

92. Diversifier les formes et les lieux d'accueil et d'accompagnement des personnes âgées (par exemple, les prestations à domicile, foyers de jour, clubs, maisons de vacances, habitats adaptés et lieux de vie institutionnels), afin de répondre à chacun-e au plus près de ses besoins.

93. Développer de manière coordonnée les prestations en faveur des aîné-e-s en créant un véritable partenariat avec le tiers secteur (associations, entreprises sociales, fondations) et les collectivités publiques qui doivent recevoir le soutien matériel nécessaire.
94. Concevoir un statut de « proche aidant ».
95. Garantir la polyvalence des EMS pour qu'ils restent des lieux de vie en leur permettant d'offrir aux aîné-e-s non seulement des lits de long séjour, mais aussi des prestations pour les personnes vivant à leur domicile (repas, UAT, foyers de jour, soins).
96. Reconnaître et soutenir les prestations spécialisées et les lieux (EMS ou unités spécialisées) où elles sont dispensées, notamment en faveur de personnes présentant des troubles cognitifs aigus (Alzheimer, démences) ou des maladies psychiques de longue durée.
97. Assurer le financement public de l'ensemble de cette politique et garantir au personnel des conditions de travail permettant la qualité des prestations. La dotation en personnel et la qualification de ce dernier doivent correspondre aux besoins et mettre notamment en application l'IN 125, dans le respect de la volonté populaire.
98. Accorder une attention particulière au risque de précarisation matérielle des personnes âgées et de leurs proches.

#### ◆ Garantir la dignité des personnes en situation de handicap

Le Grand Conseil a voté à l'unanimité en 2003 la loi-cadre sur l'intégration des personnes en situation de handicap. Toutefois, si cette loi est pleine de bonnes intentions, elle doit être concrétisée par des actes législatifs et des actions sur le terrain, pour que l'intégration des personnes en situation de handicap ne soit pas seulement un vœu pieux, mais soit une réalité. En particulier, il n'est pas acceptable que

des personnes en situation de handicap se retrouvent en hôpital psychiatrique, parfois pendant des années, parce qu'aucune place ne leur a été trouvée dans des institutions adaptées à leur situation et à leurs besoins. Par ailleurs, le vieillissement de la population touche aussi les personnes en situation de handicap et nécessite la création de structures répondant à l'augmentation de leurs besoins.

#### Engagements socialistes

99. Mettre sur pied une politique globale fondée sur l'autodétermination des personnes et qui privilégie l'intégration et non, comme actuellement, le placement institutionnel.
100. Offrir un nombre suffisant de places en institution aux personnes qui en ont besoin.
101. Garantir aux institutions les moyens nécessaires permettant des prises en charge de qualité, notamment par le biais d'un personnel qualifié en nombre suffisant.
102. Favoriser le développement de petites structures intermédiaires (12 à 15 résident-e-s) entre le domicile ou l'institution et l'hôpital psychiatrique, offrant une prise en charge socio-éducative et médicale adaptée.

103. Augmenter et adapter au coût de la vie le « forfait dépenses personnelles » pour les personnes vivant en institution.
104. Assurer la prise en charge dans les lieux d'accueil d'urgence, en développant les compétences en psychiatrie de l'Unité Mobile des Soins Communautaires (UMSCO).

#### ◆ Lutter contre la pauvreté

Le système actuel d'aide sociale individuelle, tel qu'il est déterminé par la LASI, exclut une grande partie de celles et ceux qui auraient précisément besoin d'une telle aide. Une réforme de celle-ci est donc absolument nécessaire.

#### Engagements socialistes

105. Réformer la Loi sur l'aide sociale individuelle (LASI) afin d'instaurer une véritable assistance publique pour les plus démunis et garantir un accompagnement social à toutes celles et tous ceux qui le demandent.
106. Accélérer la prise en compte des situations, réduire le délai de réponse aux demandes d'aide au maximum et offrir rapidement des prestations provisoires ou ponctuelles.
107. Développer de véritables structures de réinsertion rapide à disposition des personnes bénéficiant de l'aide sociale afin de favoriser le retour en emploi ou la réinsertion sociale.
108. Transformer l'Hospice général en un véritable service public, intégré à l'Etat, afin qu'il réponde mieux aux besoins de sa mission.
109. Supprimer les effets de seuil de toutes les aides, par exemple en instaurant une relation proportionnelle entre les revenus des personnes en cause et les compléments issus des prestations sociales cumulables.

#### ◆ Assurer le droit à la santé, humaniser les soins

La société a changé, la population aussi. Les pressions économiques, les flux migratoires, le vieillissement de la population rendent les situations de prise en charge et d'accompagnement plus complexes et exigent des réponses plus diversifiées et interdisciplinaires.

Des réponses doivent également être données pour la coordination des approches médicales, soignantes et sociales et de l'ensemble des structures qui les assurent.

La pression économique, conjuguée à un certain nombre d'incohérences dans les stratégies de mise en œuvre des lois,

met au défi le système de santé comme le système de protection sociale.

Sous le couvert de l'efficacité et de la qualité, le risque est aujourd'hui le démantèlement des réseaux, des prestations et des compétences.

La bureaucratisation des politiques sanitaires et hospitalières affecte la qualité des prestations et la capacité des structures à s'adapter aux besoins. Les pressions sur les salariés se sont accrues et les conditions de travail se sont dégradées au point même d'affecter la santé du personnel. Dès lors, la qualité des soins, de l'accueil et de l'accompagnement, est clairement

menacée. L'opération Victoria est une grave menace contre la qualité et l'accès aux soins.

Les Socialistes s'engagent en faveur d'une politique humanisée des soins, pour l'accès de tous et toutes au système de santé et pour le développement des services de proximité. L'Etat doit être le garant d'une telle politique et la mener en partenariat avec l'ensemble des acteurs privés, associatifs et publics (municipaux, cantonaux et nationaux).

La politique de la santé doit reposer sur quatre principes :

1. la réunion des dimensions sanitaire et sociale, dans une organisation publique cohérente;

2. la proximité avec les usagers et les usagères, la reconnaissance de leurs besoins et la prise en compte des spécificités locales;
3. l'approche humanisée des soins, qui ne transforme pas les patient-e-s en client-e-s et les usagers et usagères en consommateurs et consommatrices, ne réduit pas les soins à des procédures et n'occulte pas la dimension sociale;
4. la garantie de meilleures conditions de travail et de rémunération, ce qui implique une dotation suffisante en personnel et son respect, une réduction des hiérarchies et une véritable formation continue.

### **Engagements socialistes**

110. Adapter les lois et les structures existantes aux besoins et à leur évolution et en assurer l'accès de manière égalitaire, notamment aux populations migrantes sans statut légal.
111. Éviter la réforme des structures et des processus, sans analyse qualitative préalable avec l'ensemble des acteurs concernés.
112. Établir un partenariat concerté et durable entre l'Etat et l'ensemble des acteurs de la politique de la santé. Le financement des prestations doit être garanti par des contrats de prestation quadriennaux. Les établissements qui les proposent, doivent pouvoir constituer des réserves et se doter des moyens d'adapter rapidement et de manière souple leur fonctionnement et leurs prestations à l'évolution sociale et démographique.
113. Soutenir et développer les structures d'aide et de soins à domicile.
114. Améliorer les conditions de travail afin de garantir la qualité des prestations.
115. Inciter le canton à poursuivre ses efforts pour lutter contre les hausses des primes d'assurances.
116. Soutenir les efforts visant à fixer les primes proportionnellement au revenu des assuré-e-s.

### **◆ Santé mentale**

Dans le cadre du développement de l'interdisciplinarité et de l'intégration de la psychiatrie, la porte d'entrée du système de soins est maintenant

l'hôpital général mieux à même d'accueillir adéquatement les demandes d'aide et d'intervention plus complexes et en augmentation.

Pour faire face aux troubles aigus, des nouveaux modèles d'accueil et de soins existent, Genève étant devenue une référence internationale. Toutefois, les personnes les plus concernées n'ont pas toujours accès à des traitements appropriés.

Pour les malades chroniques, des programmes existent à Genève (ateliers EPI, Trajets, Entreprise PRO), mais ils ne répondent que partiellement au besoin d'intégration, de logement, d'occupation et d'aide à l'autonomie.

### **Engagements socialistes**

117. Renforcer les capacités de réponse aux urgences psychiatriques et d'intervention de crise.
118. Développer des alternatives efficaces et efficientes à l'hospitalisation psychiatrique classique.
119. Former de manière continue le personnel éducatif et infirmier au suivi des personnes souffrant de troubles psychiques, y compris les victimes, les témoins et les auteurs de violences.
120. Soutenir les associations de familles de personnes souffrant de troubles psychiques et informer sur la santé mentale. Favoriser leur engagement dans le tissu associatif.
121. Développer des structures d'accompagnement psycho-social permettant de contrer l'isolement de vie.
122. Renforcer les acquis de personnes souffrant de troubles psychiques et développer leur autonomie dans la vie quotidienne et communautaire.

### **◆ Développer la prévention et les dispositifs de soutien aux personnes souffrant d'addictions**

Dans le domaine des drogues illicites, Genève soutient la politique des quatre piliers qui a fait ses preuves depuis vingt ans et qui a été confirmée par la votation fédérale du 30 novembre 2008.

Le canton mène aussi une politique de prévention des problèmes liés à l'alcool, au tabac, ainsi qu'aux addictions sans substances.

Il est important de poursuivre de manière plus déterminée la mise en œuvre de ces différentes politiques dans

une conception intégrée des addictions, en tenant compte de l'évolution des phénomènes, dont notamment la précocité de la consommation des jeunes (alcool, tabac, cannabis), le vieillissement de la population des personnes dépendantes aux drogues, l'augmentation de la précarité de ces dernières, les problèmes d'insertion socio-professionnelle et de l'émergence de nouvelles substances et de nouveaux modes de consommation.

### **Engagement socialiste**

123. Veiller à maintenir des dispositifs de prévention, de soins et de réduction des risques cohérents et performants dans le domaine des addictions (alcool, tabac, drogues, autres comportements addictifs)

## V. RESPECTER L'ENVIRONNEMENT, PROMOUVOIR LA MIXITE SOCIALE ET DES ACTIVITES.

Il n'est plus aucune force politique qui ne dise vouloir défendre, voire améliorer, l'environnement « pour les générations présentes et futures »; pourtant, les actes politiques concrets restent le plus souvent assez éloignés de ces bonnes intentions.

Pour les Socialistes, l'objectif de toute

### ◆ Changer de comportements

Une réelle politique environnementale doit commencer par la mise en œuvre de la législation en vigueur et son respect.

Pour les Socialistes, il faut toutefois aller plus loin et impliquer tant les collectivités publiques et les acteurs économiques et sociaux que chaque habitant-e dans la rationalisation de la gestion des ressources, la lutte contre le gaspillage et la promotion des alternatives énergétiques.

Une politique environnementale s'applique sur un territoire donné et détermine un modèle de développement. Dans la région genevoise, le territoire est soumis à deux législations (nationale et cantonale), différentes, voire contradictoires, à 200 réglementations communales, ainsi que, sur la plus grande partie de sa superficie (mais pas pour celle du canton lui-même), à une législation européenne. C'est dans ces

politique d'urbanisme et d'aménagement, sur l'espace de la région considéré comme urbain, même lorsqu'il n'est pas construit, est de conjuguer défense d'un environnement synonyme de qualité de vie, mixité sociale et mixité fonctionnelle (habitat, emplois, infrastructures).

conditions qu'une politique de développement durable doit être appliquée par un nombre considérable d'administrations (communales, cantonales, régionales, nationales) différentes. Il y a dès lors nécessité d'une coordination entre elles et d'une définition claire des contenus de la politique commune de développement régional.

L'enjeu est considérable, car il est nécessaire pour la population de développer un territoire tout en protégeant les sites, le patrimoine bâti, la diversité biologique, les ressources et la qualité de vie.

Ce défi ne pourra être relevé que dans un travail commun des collectivités publiques, des associations, réseaux et organisations de défense de l'environnement, de la nature, du paysage et du patrimoine.

### Engagements socialistes

124. Renforcer la lutte contre les nuisances sonores, fixer un plan de mesures pour réduire le bruit et répondre aux objectifs de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB).
125. Développer à l'école l'information et l'éducation au développement durable qui comprend les volets social, environnemental et économique dans leur interaction.

126. Promouvoir dans tous les domaines les économies de ressources (notamment de l'eau) et d'énergie, en prenant en compte les coûts sociaux externes et la raréfaction des énergies non renouvelables.
127. Poursuivre et renforcer la politique de réduction de la production de déchets, notamment par des mesures techniques et des campagnes, tant au niveau des producteurs que des consommateurs.
128. Concilier la pratique et les lieux de loisirs de plein air avec la préservation des milieux naturels.
129. Bannir les OGM.
130. Encourager l'agriculture contractuelle et de proximité.
131. Appliquer toutes les mesures imposées, ou même proposées, par l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair), renforcer leur mise en œuvre et réduire les émissions de CO2 par tous les moyens à disposition.
132. Poursuivre les mesures de revitalisation du paysage et de préservation de la biodiversité, et entreprendre une gestion globale des milieux naturels sur l'ensemble du territoire, élaborer des plans de gestion des réserves et des sites naturels, y compris le patrimoine arboricole et les vergers.
133. Préserver les « pénétrantes de verdure » et le maillage du tissu urbain par des espaces verts, conformément au plan directeur cantonal.
134. Garantir l'accès du public à l'ensemble des rives du lac et des cours d'eau.
135. Préserver les éléments du patrimoine bâti, les sites et les paysages qui caractérisent le territoire de Genève, y compris lorsqu'ils se situent hors des limites du canton.
136. Mener une politique transfrontalière active de protection de l'environnement.

#### ◆ S'engager pour un projet urbain

Tenir le pari de la qualité lors de la mise en place de tout projet de développement urbain est le défi qui se pose actuellement.

L'utilisation du sol doit être judicieusement répartie et les Socialistes privilégient les projets dont la densité permet notamment la réalisation de logements sociaux de qualité, car la dissémination de l'habitat pavillonnaire

constitue un gaspillage de l'espace.

Il s'agit de mener, au niveau cantonal, une politique foncière active permettant la construction de logements et la création de places de travail. L'équilibre dans l'ensemble de l'agglomération entre logements, emplois, infrastructures sociales, culturelles et sportives, et mixité sociale, doit être garanti.

#### Engagements socialistes

137. Mener, au niveau cantonal et communal, une politique foncière active permettant la construction de logements et la création de places de travail.
138. Renforcer les mécanismes de droit de préemption ou de transfert à l'Etat et aux communes, de terrains lors de déclassements et introduire des mécanismes de contrôle par l'Etat du prix du terrain lors du déclassement de la zone agricole en zone à bâtir.
139. Conserver la maîtrise foncière des terrains dont l'Etat et les communes sont propriétaires et ne pas brader le territoire du canton.

140. Etablir un plan foncier quadriennal pour l'acquisition de terrains et pour des déclassements ciblés et intelligents, à un prix raisonnable.
141. Créer un mécanisme de taxe pour les communes ou les particuliers refusant, quand il y a des opportunités, de densifier là où le plan directeur cantonal le prévoit.
142. Introduire, comme à Bâle, une vraie taxe sur les plus-value foncières.
143. Inscrire les terrains en mains publiques au bilan comme valeur patrimoniale.
144. Agir sur l'harmonisation fiscale pour éviter un «urbanisme au centime additionnel».
145. Ne pas surdensifier la ville de Genève et les zones urbaines des autres communes et ne rehausser que de cas en cas, en mettant au point les plans sectoriels des droits de réhaussement des immeubles.

Concevoir et mener avec l'ensemble des collectivités publiques de la région, y compris celles vaudoises et françaises, une politique d'aménagement à l'échelle de l'agglomération fondée sur le partenariat implique de défendre la solidarité et l'égalité dans l'ensemble des domaines de la vie quotidienne.

### **Engagements socialistes**

146. Assurer la mixité sociale et l'équilibre entre habitat, activités et équipements culturels et sportifs sur l'ensemble du territoire de l'agglomération en partenariat avec la région.
147. S'engager pour un projet de ville qui s'appuie également sur le ferroviaire et repenser le rôle de la gare de Cornavin et celui de la gare de la Praille.
148. Mettre en place à Genève, en la dotant d'une base légale, une véritable politique d'aménagement de l'ensemble des espaces publics, garantissant l'exercice de la sphère publique et répondant aux besoins de toutes les couches de la population. En particulier élaborer et promulguer une charte des espaces publics garantissant des espaces publics de qualité aux différentes échelles de l'agglomération, notamment autour des pôles de transports ferroviaires et de transports collectifs (tels Rive et Bel-Air) et assurer leur cohérence, ainsi que leur mise en oeuvre sur l'ensemble de la région.
149. Soutenir les fermetures de rue en concertation avec les associations de quartier.
150. Conditionner toute construction nouvelle à destination d'activité économique, de loisirs ou d'habitat, à une desserte suffisante, actuelle ou garantie dans un proche avenir, en termes de transports publics et de mobilité douce.
151. Promouvoir le principe de la densification qualitative, assurant mixité sociale et fonctionnelle, minimisant à la source les besoins de déplacement et l'empreinte écologique.
152. Définir un cadre global pour le développement de la région franco-valdo-genevoise qui assure une maîtrise de l'empreinte écologique, notamment en matière d'énergie, de biodiversité et de transports.
153. Organiser les déclassements de zones retenues (zone agricole, zone 5) en maintenant, voire en valorisant, leur qualité biologique.
154. Assurer que les déclassements de zone agricole tiennent compte de la valeur productive du sol agricole en cause (principe du soutien à l'agriculture de proximité).

Pour répondre aux besoins en terrains pour le développement des activités industrielles et artisanales, il est nécessaire de s'interroger sur les affectations possibles notamment dans le cadre du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV).

### **Engagements socialistes**

155. Construire en hauteur pour rationaliser les zones industrielles et artisanales en évitant toute spéculation sur la valeur des terrains.
156. Proposer des zones d'activités mixtes et trouver des lieux adéquats pour l'implantation des centres commerciaux en définissant des critères précis.
157. Assurer une juste répartition des activités sur le territoire pour éviter des inégalités sociales et pour répondre à la problématique de la proximité et de la mobilité.

### **◆ Concrétiser le droit au logement**

Les Socialistes refusent de réduire la politique sociale du logement à la production de logements « bas de gamme » ou « M-budget ». Des habitations de qualité, mais pas forcément onéreuses, doivent être accessibles à toutes les catégories sociales.

La crise du logement à Genève ne pourra être résorbée que par une politique active des collectivités publiques dans la mesure où la crise est le produit de la « loi du marché ». Il ne pourra donc y être remédié facilement et d'autres solutions doivent être recherchées.

### **Engagements socialistes**

158. Définir de manière précise ce qu'est un logement d'utilité publique, alors que la définition actuelle n'est fondée que sur le taux d'occupation et d'effort.
159. Développer l'usage du droit de superficie pour permettre la réalisation d'au moins 20 % de logements d'utilité publique et assurer la réalisation de 15 % de logements d'utilité publique dans les dix ans à venir, conformément au protocole d'accord sur le logement.
160. Imposer un quota de logements d'utilité publique par commune, avec un mécanisme de sanction si ce quota n'est pas respecté.
161. Mettre sur pied une agence des logements d'utilité publique pour leur promotion et leur construction. Renforcer le rôle de la FPLC en lui accordant un droit de préemption.
162. Créer un fonds de compensation des charges.
163. Réaliser les projets de logements sur les communaux d'Ambilly, à la Chapelle-les-Sciars et aux Vergers.
164. Agir sur la maîtrise des coûts du terrain et non sur la baisse des coûts de construction dite de -20%.
165. Développer des projets de qualité architecturale lors de réalisations de logements d'utilité publique et contrer tout projet de logement banalisé.
166. Assurer le contrôle par l'Etat de la qualité en matière d'habitabilité et recréer le service cantonal *ad hoc*.

- 167. Réunir les services chargés du logement et de l'aménagement afin de garantir la cohérence des démarches architecturale et urbanistique.
- 168. Créer un guichet unique pour les demandeurs et demandeuses de logement, au moins en ce qui concerne les logements publics, qu'ils soient en gestion directe ou en gestion indirecte (fondations municipales).
- 169. Introduire dans la nouvelle Constitution genevoise un droit justiciable au logement.
- 170. Renforcer la protection des locataires contre les congés et les expulsions, et assurer une application stricte de la LDTR, tout particulièrement en ce qui concerne le contrôle des loyers.
- 171. Permettre la reconversion de surfaces commerciales vides et qui s'y prêtent, en logements, en adaptant la législation en vigueur.
- 172. Favoriser le principe des baux de confiance.
- 173. Adapter les politiques immobilières des institutions publiques, par exemple de l'Hospice général, aux exigences de préservation du petit commerce de proximité et de mixité sociale.

#### ◆ Garantir la mobilité en renforçant les transports publics

A l'échelle de la région, Genève doit se donner les moyens, en commençant par utiliser ceux dont elle dispose déjà, de mettre en œuvre une politique des transports qui améliore nettement les conditions de déplacement et garantisse réellement la mobilité des personnes. Les Socialistes entendent faire prendre conscience aux automobilistes de leurs responsabilités et des conséquences de l'utilisation systématique de l'automobile pour effectuer des déplacements individuels et collectifs qui pourraient être effectués à moindres coûts et souvent en moins de temps, en utilisant d'autres moyens.

Dans cette optique, la nécessité est de renforcer l'efficacité du réseau des transports publics jusqu'à devenir

évidente à tout utilisateur et utilisatrice potentiel-le.

Ainsi, les transports publics doivent être accessibles à tous et à toutes, dans un réseau dense et performant, sous le contrôle démocratique des citoyen-ne-s. Des tarifs plus attractifs doivent être introduits. La création de nouveaux quartiers urbains doit impliquer obligatoirement le renforcement des transports publics les desservant.

La réalisation du CEVA, colonne vertébrale du futur réseau express régional, permettra de sortir Genève de son cul-de-sac ferroviaire et d'éviter que toute l'agglomération finisse par étouffer sous le trafic automobile.

#### Engagements socialistes

- 174. Poursuivre le développement quantitatif et qualitatif des transports publics.
- 175. Limiter l'accès des véhicules les plus polluants aux centres urbains via, par exemple, un système de macaron.
- 176. Limiter le trafic pendulaire pour libérer le centre-ville de la charge du trafic automobile par des parkings d'échange à des prix raisonnables, en nombre et capacité suffisants.

177. Encourager les plans mobilité douce des entreprises.
178. Favoriser le maintien des commerces de proximité, permettant de limiter les déplacements de la clientèle locale.
179. Favoriser l'utilisation des transports publics, en diminuant le prix de l'abonnement en particulier pour les rentières et rentiers AVS/AI, les chômeurs et chômeuses, et les jeunes en formation.
180. Développer des itinéraires variés, cohérents, continus, optimisés et sécurisés permettant les déplacements non motorisés (piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite), faciliter les transferts de vélos par les transports publics et augmenter le nombre de places de parking distinctes pour les vélos.
181. Soutenir l'émergence de nouveaux quartiers d'habitation sans voitures et transformer dans ce sens des quartiers d'habitation existants.
182. Appuyer le projet urbain sur les transports publics ferroviaires et axer le développement urbain, notamment celui des activités économiques et sociales, sur les axes de transports publics « lourds », comme le RER et la ligne CEVA. Réaliser dans cette optique les tronçons de trams prévus vers le Grand-Saconnex, Plan-les-Ouates et Saint-Julien et le prolongement du tram jusqu'à Annemasse.
183. Encourager le transport public lacustre et fluvial si possible écologique et l'intégrer dans le plan d'ensemble des transports publics régionaux.
184. Soutenir le développement du réseau ferroviaire transfrontalier.
185. N'entreprendre aucun nouvel équipement routier tant que le besoin n'en est pas prouvé et que toutes les alternatives à cet équipement n'ont pas été étudiées.

#### ◆ Économiser l'énergie

Une politique énergétique respectant les critères du développement durable doit se fonder sur l'utilisation d'énergies renouvelables, sur l'abandon du nucléaire et, plus généralement, sur une utilisation rationnelle des énergies disponibles.

L'objectif, inscrit dans la « conception générale de l'énergie », d'une « société à 2'000 watts », sans apport de l'énergie nucléaire, suppose une réduction des deux tiers de notre consommation et implique un approvisionnement énergétique assuré aux trois quarts par des énergies renouvelables. Cet objectif est d'autant plus légitime que les

économies d'énergie, comme le développement des énergies renouvelables, sont créatrices d'emplois utiles.

Pour y parvenir, un effort est encore nécessaire afin d'encourager la prise de conscience de la population sur l'importance des problématiques énergétiques et la nécessité d'économiser l'énergie. Il s'agit également de développer les énergies renouvelables, les formations et les recherches spécifiques aux domaines des économies d'énergie et des énergies renouvelables.

## **Engagements socialistes**

186. Favoriser l'information sur l'importance des problématiques énergétiques et la nécessité d'économiser l'énergie.
187. Encourager le développement et les formations spécifiques aux domaines des économies d'énergie et des énergies renouvelables.
188. Engager les collectivités publiques sur la voie d'un changement de politique énergétique en favorisant les énergies renouvelables, en assurant l'utilisation de véhicules moins gourmands, en accélérant la concrétisation du projet pilote de géothermie profonde, en assurant son financement et en prenant en compte les coûts sociaux externes et les futures raréfactions des énergies non renouvelables.
189. Promouvoir dans la vie quotidienne la sensibilisation aux économies d'énergies dans le cadre scolaire.
190. Encourager les bilans énergétiques chez les particuliers et dans les entreprises.
191. Proposer une aide financière aux ménages pour les inciter à acheter des équipements et du matériel économes en énergie.
192. Mettre sur pied un plan d'assainissement énergétique du parc immobilier genevois négocié entre les milieux immobiliers et de locataires, pour atteindre l'objectif de la société à 2'000 watts dans le délai fixé.
193. Saisir réellement chaque opportunité pour installer des capteurs solaires photovoltaïques dès que cela se justifie techniquement.
194. Réaffirmer son opposition au nucléaire.

## **VI. ASSURER L'ENSEIGNEMENT, LIBERER LA CREATION**

### **◆ L'enseignement**

Les Socialistes se sont toujours engagés, dans le domaine scolaire comme dans tous les autres, en faveur de l'égalité des chances. Elles et ils constatent avec satisfaction l'avancée réalisée dans ce domaine depuis que le DIP a, en 2005, fixé ses « 13 priorités pour l'instruction publique genevoise ».

L'école doit rester publique, laïque et gratuite. Elle est considérée comme une priorité budgétaire et elle doit recevoir tous les moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions. Les Socialistes combattront toute tentative de privatisation, même partielle, de l'enseignement (libre choix de l'école, chèque scolaire, etc.).

L'école publique doit avoir pour but d'établir l'égalité des chances et permettre à chacune et chacun d'accéder à une formation certifiée, clef essentielle pour l'accès au monde du travail et à la citoyenneté. Elle doit donc agir pour compenser les inégalités initiales et en particulier les inégalités sociales.

Chaque élève, quelles que soient ses origines, doit pouvoir réaliser tout son potentiel. Pour cela, le taux d'encadrement des classes doit être augmenté, en particulier dans les classes accueillant des élèves en difficulté.

La question du genre et la thématique

de l'égalité doivent être intégrées dans l'ensemble du cursus scolaire.

Une politique d'intégration des élèves en situation de handicap dans toutes les classes et à tous les niveaux doit être promue, en attribuant les moyens nécessaires et en adaptant si nécessaire, l'effectif des classes.

Les savoirs enseignés ne doivent pas se limiter à ceux dont « l'économie » a besoin. Chaque élève doit pouvoir utiliser ce qu'il a acquis à l'école pour développer sa propre compréhension du monde, se former en tant que citoyen-ne responsable et faire aussi librement que possible, ses propres choix de vie.

Toutes les formations doivent être valorisées avec une attention particulière pour les évolutions sociales, économiques et technologiques. Quels que soient les parcours scolaires des élèves, toutes les évolutions ultérieures doivent être facilitées.

Toutes les voies de formation professionnelle parallèles à la voie gymnasiale doivent être investies afin de rendre possible un véritable choix professionnel.

Une cohérence accrue doit être instaurée entre les différents niveaux scolaires (primaire, Cycle d'Orientation, enseignement post-obligatoire).

### **◆ Education et accueil préscolaires**

Il faut développer davantage de structures d'accueil adaptées et accessibles à tous et toutes, pour permettre une prise en charge concertée avec les parents dans le cadre de l'accueil préscolaire.

### **Engagements socialistes**

195. Garantir que chaque commune assure une offre de structures d'accueil suffisante. Les conditions financières d'accès à l'accueil préscolaire doivent être identiques d'une commune à l'autre. Des lieux de rencontre pour les parents doivent être créés.
196. Instituer de véritables congés parentaux, permettant à l'un des parents d'assurer une présence auprès des enfants pendant leur première année.

#### **◆ Ecole enfantine et primaire**

Des solutions novatrices doivent être encouragées pour développer, dans le cadre de l'école et de la famille, le soutien aux élèves en difficultés.

### **Engagements socialistes**

197. Développer les structures d'encadrement des enfants (infirmiers et infirmières, éducateurs et éducatrices, assistant-e-s sociaux, psychologues, logopédistes, etc.) et des familles, et établir une meilleure coordination des prestations offertes par les divers services de l'Office de la jeunesse.
198. Améliorer le service des remplacements, en formant et en rémunérant mieux les remplaçant-e-s, notamment pour les congés de longue durée.
199. Revoir l'horaire scolaire et parascolaire pour permettre une prise en charge continue et cohérente dans l'intérêt de l'enfant.
200. Développer les mesures d'accompagnement et de soutien pour les élèves qui en ont besoin.
201. Assurer le suivi des conseils d'établissement dans les écoles en garantissant que les objectifs poursuivis soient atteints et se donner les moyens de les atteindre si tel n'a pas été le cas.
202. Négocier avec l'ensemble des partenaires liés à l'école le cadre de l'harmonisation scolaire, l'introduction de l'anglais en 5e primaire, l'augmentation du temps passé à l'école. Davantage de temps passé à l'école, c'est davantage de justice sociale.

#### **◆ Activités parascolaires**

Les activités parascolaires doivent être mieux coordonnées avec le corps enseignant et les sociétés artistiques et sportives locales afin d'être mieux intégrées à l'école. Ces activités doivent permettre aux élèves de suivre des mesures d'accompagnement s'ils rencontrent des difficultés, ainsi que d'effectuer leurs devoirs. Mais l'horaire scolaire doit avant tout être fixé en tenant compte des besoins des élèves et des besoins éducatifs.

### **Engagements socialistes**

203. Garantir un budget spécifique aux activités para et périscolaires, en semaine comme les week-ends, mais aussi en période de vacances scolaires, tout en garantissant une place à tous les enfants qui en ont besoin.

204. Préciser et coordonner les activités de la FASE et du GIAP, mettre en place une politique commune cohérente permettant d'éviter les chevauchements, répartir les besoins en fonction des âges, des lieux et des situations particulières, tout en répondant aux besoins exprimés par les communes.
205. Assurer une prise en charge des enfants dès leur entrée à l'école pour les activités du mercredi.
206. Établir des partenariats entre communes et associations actives dans le domaine des activités para et périscolaires (sportives, culturelles, environnementales, etc.).
207. Apporter un soutien financier adéquat par le canton et les communes aux organismes privés et associatifs s'occupant d'encadrement des enfants pendant les vacances et garantir des prix abordables pour toutes les familles.
208. Garantir la gratuité des transports publics pour les sorties scolaires de l'école obligatoire sur le territoire du canton.

#### ◆ Cycle d'Orientation

La cohérence de l'ensemble du parcours scolaire obligatoire doit être améliorée en favorisant les collaborations structurelles entre l'école primaire et le Cycle d'orientation (CO). Le CO doit garantir l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences communes à tous les élèves, afin d'offrir un véritable choix de formation à l'issue de la scolarité obligatoire.

#### Engagements socialistes

209. Promouvoir un Cycle d'orientation qui assure une véritable et permanente orientation pour tous les élèves, tout en offrant des débouchés dans le post-obligatoire.
210. Développer l'encadrement socio-éducatif au Cycle d'orientation par l'augmentation du nombre de postes de conseillères et conseillers sociaux, de psychologues, de bibliothécaires, d'infirmières et d'infirmiers scolaires en prêtant attention aux besoins spécifiques des élèves.
211. Intégrer les Cycles d'orientation au Réseau d'enseignement prioritaire.

#### ◆ Formations post-obligatoires

La formation professionnelle doit être valorisée dans le cadre du CO déjà, par la réorganisation et l'amélioration de l'information sur ses offres et ses possibilités. Tous les élèves en difficulté doivent pouvoir bénéficier de classes de transition professionnelle et scolaire, dans des structures adaptées offrant un enseignement différencié, une grille horaire souple et un nombre d'intervenant-e-s limité. Ces classes doivent être intégrées dans les différents pôles d'enseignement professionnel afin d'éviter toute marginalisation et tout processus « d'orientation par l'échec ».

#### Engagements socialistes

212. Octroyer des bourses d'études et d'apprentissage couvrant les besoins des personnes en formation.
213. Maintenir les formations professionnelles à plein temps en école en complément à l'apprentissage « dual ».

### ◆ Enseignement supérieur (HES et Université)

L'accès de toutes et tous à la formation supérieure doit être garanti, sans aucun *numerus clausus*. Les possibilités de réorientation et de reprise des études doivent être renforcées. La gratuité des études, y compris les études avancées, doit être réaffirmée. Toute augmentation des taxes d'études existantes, quelle que soit la filière, doit être combattue et, à plus forte raison, toute introduction de taxes nouvelles doit pouvoir être soumise à l'approbation de l'autorité politique et du peuple.

### Engagements socialistes

214. Refuser tout *numerus clausus*.
215. S'opposer à toute augmentation des taxes d'études existantes.
216. Garantir des bourses et allocations d'études couvrant les besoins réels (revenu d'existence et coût des études) des étudiant-e-s jusqu'à la fin du deuxième cycle (maîtrise).
217. Respecter les minima conventionnels ou réglementaires pour les salaires des stages intégrés dans le cursus d'une formation.
218. Maintenir et développer une offre de formation diversifiée à l'échelle du canton.
219. Intégrer dans les hautes écoles les exigences du développement durable aux trois niveaux de la formation initiale, de la formation continue et de la recherche ; produire un compte-rendu annuel de ces activités en particulier.
220. Élargir les possibilités de suivre des études à temps partiel, parallèlement à un emploi.
221. Prendre en compte les besoins spécifiques des étudiant-e-s en situation de handicap.
222. Introduire ou réintroduire les conseils délibératifs paritaires dans les hautes écoles.
223. Garantir que l'autonomie des établissements universitaires ne mène ni à leur privatisation, ni à la déresponsabilisation de l'Etat.

### ◆ Soutenir la recherche et la formation

#### Pour la recherche

Les finalités, les axes de développements futurs et les priorités de la recherche doivent être définis par un large débat démocratique.

Les fonds et les ressources humaines affectés à la recherche doivent être répartis de façon équitable et en fonction des priorités. Tout accord de collaboration entre les institutions

publiques (Universités, HES, instituts autonomes) et des acteurs privés à but lucratif doit inclure une clause préservant le droit de l'acteur public à publier les résultats des travaux de recherche effectués dans le cadre public (l'Université, par exemple), ainsi que l'obligation de déclarer les intérêts économiques qui ont prévalu dans le projet.

## **Pour la formation**

Une large offre publique de formation continue gratuite, de haut niveau et à temps partiel, doit être garantie. De même, la possibilité d'une formation continue doit être assurée, notamment par une aide au retour en emploi après une période de pause.

L'obligation pour les entreprises d'assurer une formation continue de

leurs employé-e-s doit être intégrée dans le contrat de travail et dans les conventions collectives. Les acquis et l'expérience des travailleurs et travailleuses doivent être valorisés, reconnus et validés par une qualification officielle. Les aides à la formation doivent être encouragées pour les personnes faiblement qualifiées.

## **Engagements socialistes**

- 224. Concevoir un système de « crédit de formation » global, sur la durée d'une vie.
- 225. Promouvoir l'accès à la formation professionnelle et continue durant le temps de travail.
- 226. Promouvoir les congés de formation continue.
- 227. Maintenir le caractère public de l'université et de la recherche académique : limiter à une part, qui doit obligatoirement rester minoritaire, les apports financiers externes et les rendre transparents.

## **◆ Libérer la création, soutenir la culture**

La politique culturelle est un élément central de la cohésion sociale, du « vivre ensemble » et donc du fondement d'une société. Dans ce sens, les collectivités publiques ont la responsabilité de mettre à disposition des lieux et des moyens pour la création culturelle et sa représentation.

Dans un contexte politique marqué par la montée des populismes, le soutien aux institutions, aux lieux et aux personnes qui forment le « tissu culturel » (celui de la création, de l'expérimentation, de la représentation culturelles) est un acte politique important.

L'Etat doit s'investir financièrement davantage et coordonner la politique culturelle des collectivités publiques. L'absence de politique culturelle cantonale serait significative d'une

volonté de laisser faire le marché, de laisser l'économie déterminer les contenus culturels, de laisser à quelques communes seulement la tâche d'offrir une offre culturelle dès lors insuffisante.

La démocratisation de l'accès à la culture, à la formation, à la création et à l'expression culturelles et artistiques, passe par la décentralisation de l'équipement culturel dans les communes.

Mais cet accès passe aussi par la participation de toutes les collectivités publiques et donc de toutes les communes, au financement de la culture, par l'organisation de manifestations festives offrant la création et le patrimoine culturels à un public qui ne se déplace pas forcément dans les institutions.

## Engagements socialistes

228. Renforcer substantiellement l'engagement financier de l'Etat ainsi que son rôle au niveau culturel.
229. Renforcer l'action de toutes les collectivités publiques et leur concertation.
230. Encourager les projets culturels favorisant l'accès du plus grand nombre.
231. Mettre sur pied un fonds de financement alimenté par toutes les collectivités publiques du canton, destiné aux institutions culturelles d'importance cantonale ou régionale, tel que défini par le projet de loi déposé par les Socialistes en février 2008.
232. Créer un conseil de la culture réunissant les acteurs culturels et les collectivités publiques.
233. Créer une commission culturelle régionale, franco-valdo-genevoise pour coordonner l'action culturelle au plan régional. Insérer dans cet objectif le groupe de concertation culturelle de l'Association des communes genevoises (ACG).
234. Renforcer le soutien à la culture alternative (hors institutions) par des subventions et la mise à disposition de locaux, en lui assurant une part suffisante de l'ensemble des dépenses pour la culture.
235. Soutenir les lieux et associations culturels et artistiques des populations immigrées.
236. Soutenir le projet de réaffectation de la caserne des Vernets, en vue notamment d'offrir un espace dédié, entre autres, à la culture dite alternative, dans le cadre d'un aménagement global du secteur Praille-Acacias-Vernets.
237. Elaborer des projets de création de nouvelles institutions culturelles conjointement par plusieurs communes et implanter ces institutions hors du centre de la Ville de Genève.
238. Développer les collaborations entre école et milieux culturels et renforcer la pratique artistique dans l'ensemble du cursus scolaire.
239. Mettre en place un enseignement et une recherche artistiques dans le cadre des Hautes écoles, Université incluse.
240. Mettre à disposition des locaux de travail, c'est-à-dire non seulement des lieux de représentation accueillant le public, mais surtout des locaux de répétition, des ateliers de fabrication, d'entreposage de décors, etc.
241. Introduire ou réintroduire les enseignements culturels au sein des filières de formation professionnelle.

## VII. RENDRE LA JUSTICE, GARANTIR LA SECURITE

### ◆ Rendre justice à la Justice

Le pouvoir judiciaire, par l'activité de ses différents tribunaux, est un acteur majeur de la vie de la Cité.

Les magistrat-e-s des instances civiles règlent les litiges entre les particuliers. Les jugements rendus dans les domaines du droit du bail, du droit du travail et du droit de la famille ont un impact immédiat sur la vie de tous et toutes.

L'orientation de l'action du Procureur général et les jugements rendus par les juridictions pénales expriment la volonté de l'Etat de lutter contre les différentes formes de délinquance et de criminalité.

Les arrêts des juridictions administratives et du droit des assurances sociales, ainsi que les décisions prises en matière de surveillance de l'Office des poursuites et faillites, ont une incidence directe sur le fonctionnement de l'Etat, sur les prestations qu'il doit fournir à la population, sur l'étendue des droits et des obligations des citoyen-ene-s, administré-e-s et contribuables, ainsi que sur le fonctionnement des institutions politiques cantonales et communes.

Début 2009 est entrée en vigueur la réforme des juridictions administratives. La prochaine législature sera marquée par la réforme de la justice pénale, qu'impose l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2011, du nouveau Code fédéral de procédure pénale. Cette réforme va entraîner la suppression de la fonction de juge d'instruction et le renforcement de celle de procureur. Le droit civil sera également marqué par

l'entrée en vigueur d'une procédure fédérale unifiée en 2011.

La refonte de la législation cantonale pénale régissant l'activité du Ministère public doit être menée avec la volonté de le doter d'une organisation moderne et d'un corps de procureurs capables de mener leur action en toute indépendance, même s'ils sont regroupés autour du Procureur général.

Les Socialistes veilleront à ce que les réformes de la justice se fassent avec des ressources (logistiques et locaux) suffisantes. Des ressources humaines suffisantes, notamment policières, doivent être accordées au Ministère public pour qu'il puisse accomplir ses nouvelles tâches.

Les policiers vont en effet jouer un rôle important dans le nouveau système de poursuite pénale à compter du 1er janvier 2011.

La nouvelle procédure accordant des droits aux justiciables, il sera nécessaire de débloquer les moyens permettant leur mise en œuvre effective.

Les mêmes principes doivent s'appliquer à la réforme des juridictions de jugement pour permettre une issue rapide des procédures.

Les Socialistes entendent poursuivre leur combat pour une justice à la fois efficace et accessible, transparente dans son fonctionnement et clairvoyante dans ses objectifs.

## Engagements socialistes

242. Choisir des magistrat-e-s, non seulement pour leurs compétences, mais aussi pour leurs qualités humaines.
243. Renforcer la formation initiale et continue des magistrat-e-s.
244. Prodiguer aux policières et policiers une formation incluant les règles éthiques leur permettant de seconder efficacement les magistrat-e-s dans les enquêtes et de jouir du respect de tous et toutes.
245. Recruter des policières et policiers spécialisé-e-s pour mieux lutter contre les formes de criminalité les plus sophistiquées, notamment la criminalité financière.
246. Permettre à la justice de disposer des moyens nécessaires à sa mise en œuvre dans le cadre des tribunaux et dans la mise en application concrète de ses décisions.
247. Opérer une refonte complète du système de l'assistance juridique afin d'assurer l'exercice effectif des droits de la défense conférés par le nouveau code de procédure pénale.
248. Mettre en place un système de contrat de prestations entre l'Etat et des membres du barreau pour financer « l'avocat de la première heure » prévu par la loi.
249. Construire rapidement une institution carcérale spécialisée dans la prise en charge des délinquants condamnés aux mesures thérapeutiques institutionnelles prévues par le code pénal.
250. Fournir des ressources suffisantes au Tribunal de la jeunesse afin de permettre l'application du nouveau droit pénal des mineur-e-s et l'intensification de la collaboration entre les différent-e-s intervenant-e-s (tribunaux, service de protection des mineur-e-s, service médico-pédagogique, foyers d'accueil et d'hébergement, etc.).
251. Résorber le manque criant de structures d'accueil pour mineur-e-s afin de permettre une action efficace et préventive dans ce domaine particulièrement sensible.
252. Exécuter sans délai les décisions de placements concernant les personnes mineures prises par des tribunaux civils et pénaux sans mélange des populations carcérales majeures et mineures.
253. Évaluer rapidement la situation engendrée par l'évolution de la réforme des juridictions administratives et veiller à ce que le nouveau mode de fonctionnement mis en place n'aboutisse pas à un ralentissement des processus décisionnels tant au niveau de la nouvelle commission de recours qu'au niveau du Tribunal administratif.
254. Utiliser au mieux la petite marge de manœuvre que conserveront les cantons dans la mise en application de la nouvelle procédure civile fédérale unifiée, en instaurant des tarifs de greffes qui ne soient pas dissuasifs et en renonçant à couvrir, par ces tarifs, la totalité des frais de fonctionnement de la justice.
255. Offrir sur internet des modèles d'actes pour les procédures simples.
256. Maintenir la gratuité des procédures en matière de baux et loyers et des mesures protectrices de l'union conjugale.
257. Offrir dans le domaine prudhommal une formation suffisante aux juges laïcs et prendre toute mesure susceptible de diminuer la durée des procédures.

258. Garantir au niveau cantonal un véritable droit à l'assistance juridique, seul moyen d'assurer l'égalité des droits entre les parties en procès, indépendamment de leurs revenus.
259. Poursuivre les efforts de transparence entrepris par le pouvoir judiciaire, avec la publication sur internet des décisions des différentes juridictions cantonales.

#### ◆ Garantir la sécurité

Contrairement à ce que certain-e-s laissent entendre, le taux de criminalité a baissé en Suisse ces 25 dernières années, passant de 49,9 infractions au code pénal par 1'000 habitants en 1982 à 36,8 infractions en 2007. Durant la même période, les homicides sont passés de 83 à 52. Alors qu'il y a eu, dans les années 1990, jusqu'à 419 morts par année en raison de la consommation de stupéfiants, il y a eu 152 décès pour ce même motif en 2007.

Mais malgré ces chiffres, force est d'admettre que le sentiment général de la population est que l'insécurité s'accroît et que les jeunes et les étrangères et étrangers en sont largement responsables.

Le sentiment d'insécurité doit être combattu, car il engendre, d'une part, de la douleur pour celles et ceux qui en sont habités et, d'autre part, des réactions sociales inadéquates, voire liberticides.

Pour les Socialistes, la lutte contre le crime organisé est une priorité absolue. Par l'ampleur des moyens dont ce dernier dispose, il influe lourdement sur notre quotidien, par les capitaux qu'il investit dans l'économie grise, voire même dans l'économie tout court après blanchiment.

La police doit quant à elle répartir ses efforts sur trois axes: la prévention, la dissuasion et la répression.

#### Engagements socialistes

260. Identifier clairement les menaces d'insécurité et y répondre de manière adéquate au lieu de se battre contre des moulins à vent et laisser des dangers plus graves de côté. L'incertitude même au sujet de la réalité des faits contribue certainement à accroître le sentiment d'insécurité au sein de la population.
261. Faire de la lutte contre le crime organisé, y compris le crime économique, une priorité.
262. Assurer à la police l'estime des autorités et le respect de son rôle fondamental tout en exigeant d'elle le strict respect des règles et des droits des citoyen-ne-s.
263. Mettre à disposition de la police des effectifs suffisants, des formations adéquates et les moyens matériels nécessaires.
264. Développer la police de proximité.
265. Appliquer de manière plus efficace la loi contre les violences domestiques et renforcer la formation des agents de police à cette application.

## VIII. S'OUVRIR AU MONDE, CONSTRUIRE LA REGION

### ◆ S'ouvrir au monde par la solidarité internationale

La mondialisation des échanges sociaux, économiques, politiques et culturels n'est pas un « mal en soi ». Le « mal » réside dans la réduction de la mondialisation aux échanges économiques et financiers, de sucroît inégaux, et dans l'exclusion des droits fondamentaux de ce processus de mondialisation. C'est cette exclusion qui définit la mondialisation capitaliste. Les trois quarts des habitant-e-s de la planète en sont victimes et subissent la dictature du marché et du modèle économique occidental.

Face à la mondialisation capitaliste et à la mercantilisation généralisée et totalitaire des rapports humains et des créations humaines, les Socialistes opposent la mondialisation de la solidarité exprimée dans les forums sociaux mondiaux de Porto Alegre, Mumbai, Bamako et Nairobi, ainsi que dans les forums sociaux européens et suisses.

Cette mondialisation de la solidarité, Genève devrait d'autant plus la soutenir

qu'elle a été le moteur dans l'accueil de réfugié-e-s, dans l'installation du Conseil des droits de l'Homme, en passant par la fondation de la première « Société de la Paix », du Comité international de la Croix-Rouge et de la première association internationale de défense des droits des femmes. Le peuple genevois est également le plus généreux en termes de donations financières au niveau suisse et le premier à inscrire l'objectif du 0,7% du budget public dans sa législation.

Genève est aujourd'hui le siège de plus d'une centaine d'organisations gouvernementales et d'organisations non-gouvernementales. Elle doit soutenir leurs actions et faire en sorte que la Suisse, par une politique étrangère active fondée sur une conception cohérente de la solidarité internationale, joue un rôle dans la médiation et la prévention des conflits, ainsi que dans la mise en œuvre des droits humains, du droit international humanitaire, de la paix et du développement solidaire.

### Engagements socialistes

266. Développer une politique de paix active, globale et crédible, notamment en transférant les ressources actuellement affectées aux dépenses d'armement vers des engagements humanitaires, soit à la coopération au développement et à la reconstruction.
267. Appliquer la loi en affectant 0,7% du budget cantonal de fonctionnement à la coopération internationale. Consolider et défendre l'engagement des communes dans ce sens, et demander aux communes qui ne l'ont pas encore fait d'atteindre cet objectif du 0,7%.
268. Soutenir la Fédération genevoise de coopération, ainsi que les réseaux genevois actifs dans la promotion de l'autonomie économique et politique des pays du Sud, du commerce équitable, de l'annulation de la dette et de l'économie sociale et solidaire.
269. Orienter l'ensemble des politiques d'achat et de commande des collectivités publiques en fonction des critères de développement durable et du commerce équitable, ainsi que du respect des critères environnementaux et des droits des

- travailleurs et travailleuses à travers toute la chaîne de production.
270. Mettre en œuvre, par des mesures concrètes, la proclamation des droits fondamentaux de la personne et des collectivités humaines et renforcer les liens indissolubles entre démocratie et développement social et économique.
  271. Renforcer les fronts de lutte contre le trafic d'enfants, de femmes, d'organes, d'armes et de drogues et soutenir les synergies entre les différents mouvements existants.
  272. Soutenir les luttes contre toutes les formes de discrimination (raciale, nationale, sexuelle, religieuse, sociale, politique) et affirmer la légitimité de l'ingérence pacifique dans les affaires dites « intérieures » des Etats, lorsque les droits fondamentaux de la personne humaine, des minorités et des peuples sont mis en cause.
  273. Encourager le développement de la « Genève internationale » s'agissant du maintien et de l'implantation d'organisations internationales gouvernementales et non-gouvernementales actives dans les domaines de l'environnement, des droits humains et de l'action humanitaire.
  274. Encourager l'installation à Genève du Forum pour les affaires autochtones.
  275. Soutenir politiquement et matériellement les mouvements qui luttent sur le terrain pour la démocratie, les droits humains et le droit à l'autodétermination des peuples.
  276. Soutenir politiquement et matériellement celles et ceux qui défendent les droits humains et le droit à un développement durable partout dans le monde, en particulier dans des pays subissant des régimes dictatoriaux et dans ceux pratiquant la torture.
  277. Accorder des moyens aux organisations qui luttent contre la crise alimentaire, le manque de denrées alimentaires et la sous-alimentation, voire la famine, et soutenir leur efforts afin de développer des politiques de coopération visant à assurer la sécurité et l'autosuffisance alimentaires des pays et régions où elles ne sont pas assurées.

#### ◆ S'ouvrir à l'Europe

Les Socialistes réaffirment leur attachement à la construction d'une Europe qui ne soit pas qu'un vaste marché économique libéralisé, mais bien plutôt un espace de démocratie et de solidarité, dans lequel les revendications des travailleurs et travailleuses puissent se fédérer.

#### **Engagements socialistes**

278. Réaffirmer un attachement fort à la construction d'une Europe démocratique et socialement solidaire.
279. Garder comme objectif l'adhésion à l'Union Européenne et soutenir dans l'immédiat les « bilatérales » et ses mesures d'accompagnement.

## ◆ Construire la région

Les politiques contemporaines doivent se coordonner sur des espaces plus vastes que le territoire du canton et trouver des synergies avec les collectivités voisines, afin de pouvoir répondre aux problèmes nouveaux du 21<sup>e</sup> siècle. C'est la raison pour laquelle une extension similaire de la démocratie est nécessaire.

### **Engagements socialistes**

280. Construire politiquement la Région genevoise en dépit des frontières entre Etats et les limites entre cantons, et se doter d'institutions démocratiques spécifiques matérialisant cette volonté.

## **IX. RENFORCER LES DROITS DEMOCRATIQUES ET FONDAMENTAUX**

### **◆ Garantir et développer les droits fondamentaux et sociaux**

La société à deux vitesses n'est pas une fatalité. Pour que chacune et chacun ait une véritable chance, les Socialistes lutteront pour une constitution qui ne soit pas minimaliste mais dans laquelle seront au contraire inscrits des droits économiques et sociaux fondamentaux.

#### **Engagements socialistes**

281. Inscrire un catalogue des droits fondamentaux et sociaux dans la Constitution.
282. Développer les droits justiciables : droit au choix du mode de vie ; droit à un revenu de base ; droit au travail ; droit à l'égalité des personnes en situation de handicap ; droit au logement ; droit à la gratuité de l'éducation et de la formation , y compris professionnelle, dans un cadre public ; droit à l'accès aux soins ; droit à l'accès à la justice indépendamment du revenu ; droit pour les aîné-e-s de vivre dans la dignité ; droit à l'alimentation.
283. Inscrire le principe du respect et de la mise en oeuvre concrète par le canton des instruments internationaux de protection des droits humains (CEDH, Pacte I et II de l'ONU, Convention sur les droits de l'enfant, etc.).

### **◆ Affirmer les droits politiques, concrétiser la démocratie, moderniser les institutions**

L'implication des citoyen-ne-s dans la vie de la République est la garantie d'un meilleur fonctionnement de l'Etat. La société ne trouve un sens que dans l'implication de chacun-e. C'est pourquoi il faut encourager l'engagement des citoyen-ne-s. Les Socialistes s'engagent en faveur d'un rapprochement entre les institutions et la réalité de la vie quotidienne, en particulier dans la révision de la Constitution.

#### **Engagements socialistes**

284. Abaisser le nombre de signatures nécessaire pour une initiative ou un référendum afin de tenir compte des difficultés de récolte pour les mouvements sans moyens financiers.
285. Garantir le référendum obligatoire pour toute modification des lois adoptées par le peuple à la suite d'une initiative populaire ou adoptées par le Grand Conseil en provoquant le retrait d'une initiative populaire, et ce pendant une certaine durée.
286. Développer les instruments de démocratie directe notamment en introduisant le référendum constructif, le référendum des communes et des grandes villes ainsi que la motion populaire.

287. Prévoir une élection à la majorité absolue au premier tour pour le Conseil d'Etat et le Conseil des Etats.
288. Réformer le système des apparentements pour éviter que les voix des petites listes ne soient purement et simplement perdues.
289. Instituer le principe de parité homme - femme sur les listes électorales pour toutes les élections.
290. Promouvoir la représentation de toutes les catégories sociales de la population sur les listes électorales.
291. Instituer une limitation dans le temps des mandats électifs.
292. Interdire le cumul des mandats électifs.
293. Inscrire une disposition sur le financement public des partis politiques et sur la transparence des finances des partis et groupements politiques.

#### ◆ **Promouvoir les droits et l'intégration des personnes de nationalité étrangère**

Depuis des siècles, l'ouverture sur le monde fait partie de l'identité de Genève: une ouverture fondée sur l'échange avec les personnes d'origine étrangère qui participent pleinement à la vie de Genève, à son économie, à sa culture, à son tissu social.

Les Socialistes poursuivront leur engagement pour une véritable politique de reconnaissance et d'intégration. L'Etat joue un rôle essentiel dans cette tâche, par exemple à travers le Bureau de l'intégration. L'intégration peut être économique, sociale, culturelle : elle est aussi politique et c'est pourquoi le droit de vote et d'éligibilité aux niveaux cantonal et communal pour les personnes de nationalité étrangère est une étape incontournable.

#### **Engagements socialistes**

294. Accorder aux personnes de nationalité étrangère vivant dans le canton, le droit de vote et le droit d'éligibilité aux niveaux cantonal et communal.
295. Consacrer, dans la Constitution, l'intégration des personnes de nationalité étrangère comme une tâche publique.
296. Garantir une procédure de naturalisation (gratuité, voie de recours) fondée sur des critères objectifs.
297. Instaurer la cohésion sociale et la diversité culturelle du canton dans la Constitution.
298. Renforcer les instruments de lutte contre le racisme et les discriminations.

## ◆ Défendre le droit d'asile, intégrer l'immigration

La migration concerne des dizaines de millions de personnes dans le monde. Face à cette évidence, aucune politique protectionniste n'a de sens. Aucune frontière, aucun refus de statut légal ne dissuaderont des femmes et des hommes vivant dans leur pays une situation insupportable, de tenter de s'en échapper en venant illégalement en Suisse, même si ce n'est que pour y trouver une absence de statut et de droits.

### Engagements socialistes

299. Régulariser les « sans-papiers » vivant sur notre territoire, selon le projet genevois.
300. Soutenir et renforcer les programmes de promotion de la santé et de prévention à l'intention des migrant-e-s, y compris pour les enfants et adolescent-e-s.
301. Apporter une attention particulière à l'état de santé physique et psychique des requérant-e-s d'asile, des personnes admises à titre provisoire et des personnes sans autorisation de séjour.
302. Revoir le système des prestations d'aide d'urgence pour les personnes déboutées de l'asile ou en situation de non-entrée en matière afin de respecter la dignité humaine et tenir compte de la durée parfois longue de leur séjour en Suisse.
303. Abolir la détention pour le seul fait d'être entré-e illégalement en Suisse.